

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée  
à l'Éducation, aux Centres de loisirs  
et aux Nouveaux Arrivants

MM/GG/SG

Madame LE LIGNE  
Directrice de l'école Albert Camus

Mesdames et Messieurs les représentants des  
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **21 JAN. 2025**

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 14 novembre dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

### **ATSEM**

Nous avons aujourd'hui de lourds soucis de recrutement sur ces postes, comme les autres collectivités du 92 et quelles que soient les missions confiées aux agents par les collectivités.

Certains jours, jusqu'à 55 agents sont absents pour des motifs toujours justifiés (postes non pourvus, maladie, formation, garde enfant malade, ...) Les agents présents doivent donc être répartis entre les différentes écoles afin de permettre un service le moins dégradé possible.

J'ai bien conscience de la difficulté à accepter cette répartition des forces en présence mais il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM. Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

### **Périscolaire**

Il n'est pas prévu d'accueillir les enfants des familles qui le souhaitent entre 16h30 et 18h00 au centre de loisirs à la place de l'étude, en élémentaire. Les animateurs sont en effet déjà mobilisés sur la maternelle. Je vous précise que cette organisation s'inscrit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et repris dans le PEDT.

Les parents volontaires sont les bienvenus et se verront soumis à un contrat de travail. Les parents sont alors employés de la ville. Il est par ailleurs demandé que les parents viennent en renfort dans une autre structure que l'école de leur enfant.

### **Travaux**

Les travaux prévus pour 2024 ont été effectués

Les travaux évoqués avec la Directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2025.

Si des travaux de rénovation énergétique ont pu débuter dans certains établissements scolaires de la Ville au regard d'un calendrier de déploiement, le groupe scolaire Camus ne fait pas partie des écoles prioritaires pour ces travaux, eu égard à l'année de construction de l'école et notamment les critères de vétusté et de consommation de ce site.

Concernant le projet de végétalisation de la cour de maternelle, cette proposition n'a pas été évoquée lors de la réunion dédiée du 23 janvier dernier. Elle n'a donc pas été chiffrée. Cependant, des aménagements ponctuels pourront être réalisés, sous réserve des crédits disponibles et des besoins exprimés par l'école.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du procès-verbal puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

**Martine MAYET**

Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12<sup>ème</sup> circonscription  
M. MESSAI DE BOISSARD, Elu au Conseil d'école